

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Hôtel de Ville
2 Place Saint-Martin
BP 2319
44120 VERTOU

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Maire,

Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Hervé NEAU
Maire de Rezé
Hôtel de Ville
Place Jean-Baptiste Daviais
BP 159
44403 REZÉ CEDEX

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Maire,

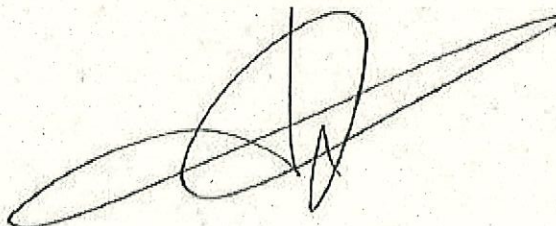
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Madame Martine OGER
Maire de Thouaré-sur-Loire
Hôtel de Ville
6 rue de Mauves
BP 50316
44473 THOUARÉ-SUR-LOIRE

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Madame le Maire,

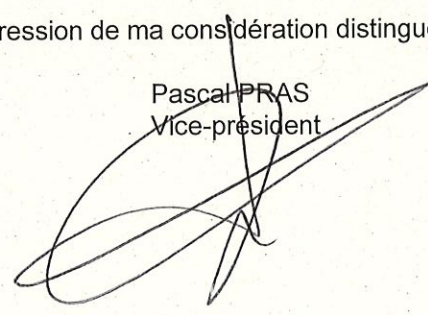
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Madame Christelle SCUOTTO
Maire des Sorinières
Hôtel de Ville
49 rue Georges Clémenceau
44840 LES SORINIÈRES

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Madame le Maire,

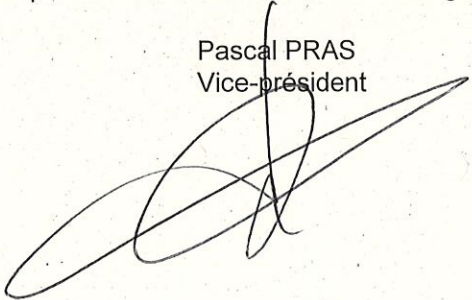
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Madame Marie-Cécile GESSANT
Maire de Sautron
Hôtel de Ville
14 rue de la Vallée
BP 60045
44880 SAUTRON

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Madame le Maire,

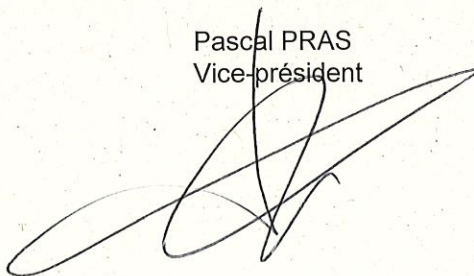
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Laurent TURQUOIS
Maire de Saint-Sébastien-sur-Loire
Hôtel de Ville
Place Marcellin Verbe
BP 63329
44230 SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Maire,

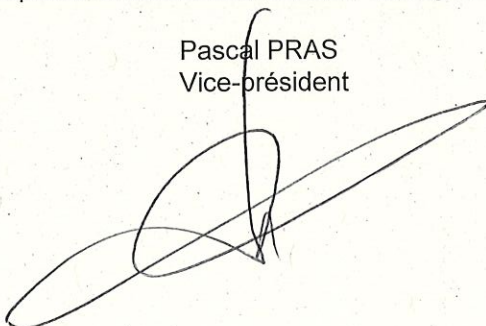
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Anthony DESCLOZIERS
Maire de Sainte-Luce-sur-Loire
Hôtel de Ville
Mail de L'Europe
BP 88109
44981 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Maire,

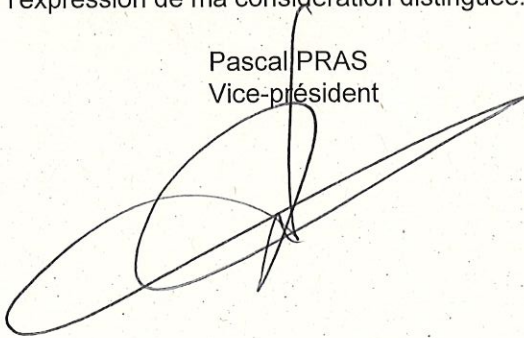
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Patrick GROLIER
Maire de Saint-Léger-les-Vignes
Hôtel de Ville
16 rue de Nantes
44710 SAINT-LÉGER-LES-VIGNES

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Maire,

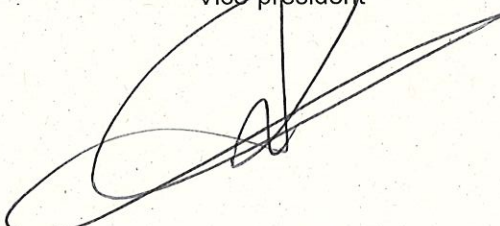
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Pascal PRAS
Maire de Saint-Jean-de-Boiseau
Hôtel de Ville
Avenue du 11 Novembre
44640 SAINT-JEAN-DE-BOISEAU

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Maire,

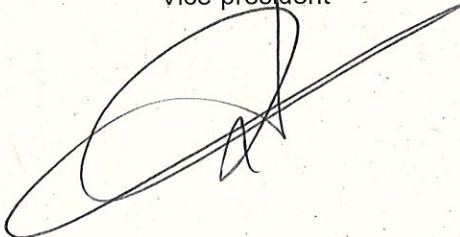
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Bertrand AFFILE
Maire de Saint-Herblain
Hôtel de Ville
2 rue de l'Hôtel de Ville
BP 50167
44802 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Maire,

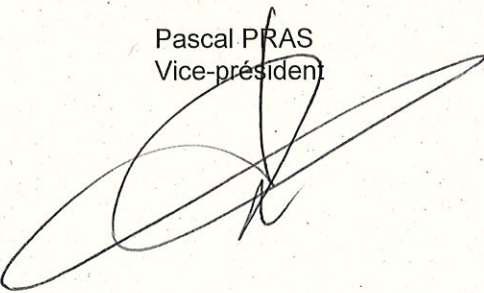
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Jean-Claude LEMASSON
Maire de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu
Hôtel de Ville
Place Millénia
44860 SAINT-AIGNAN-DE-GRAND-LIEU

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Maire,

Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur François BRILLAUD DE
LAUJARDIERE
Maire du Pellerin
Hôtel de Ville
Rue du Docteur Gilbert Sourdille
44640 LE PELLERIN

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Maire,

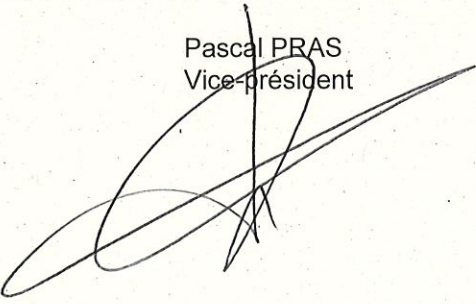
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Jean- Sébastien GUITTON

Maire d'Orvault
Hôtel de Ville
9 rue Marcel Deniau
CS 70616
44706 ORVAULT CEDEX

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Maire,

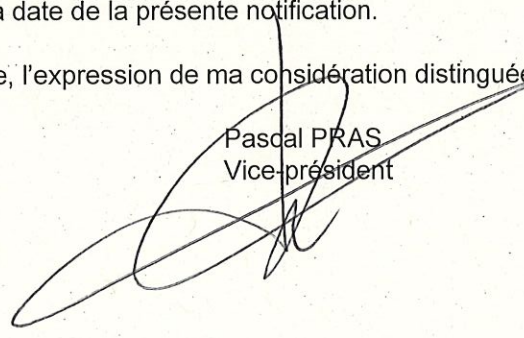
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Thomas QUERO
Adjoint au Maire de Nantes
Hôtel de Ville
29 rue de Strasbourg
44094 NANTES Cedex 1

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur,

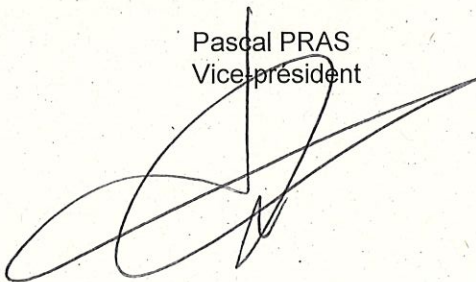
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Emmanuel TERRIEN
Maire de Mauves-sur-Loire
Hôtel de Ville
7 rue Carteron
44470 MAUVES-SUR-LOIRE

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Maire,

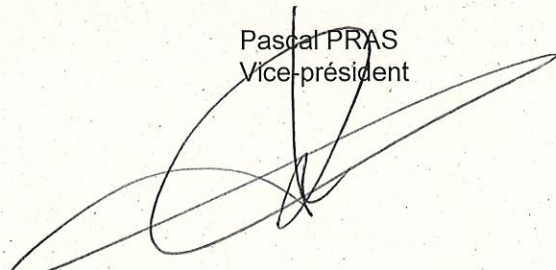
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Fabien GRACIA
Maire de La Montagne
Hôtel de Ville
Place François Mitterrand
44620 LA MONTAGNE

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Maire,

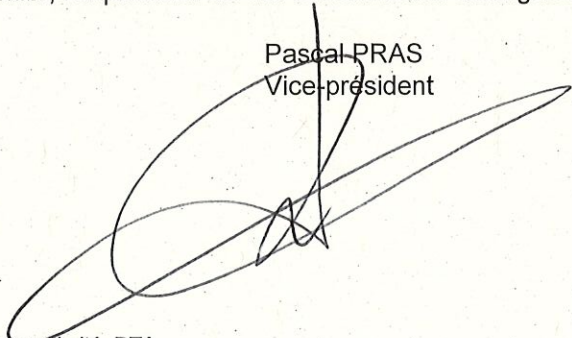
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

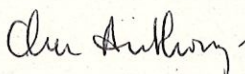
Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Anthony BERTHELOT
Maire d'Indre
Hôtel de Ville
Avenue de la Loire
44610 INDRE

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Maire,



Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Madame Carole GRELAUD
Maire de Couëron
Hôtel de Ville
8 place Charles de Gaulle
BP 27
44220 COUËRON

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Madame le Maire, *chère Carole,*

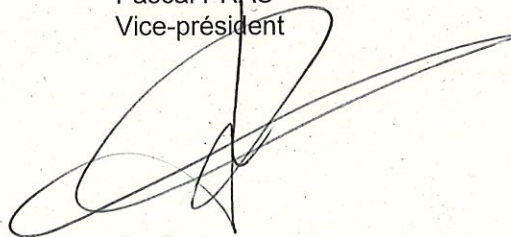
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Fabrice ROUSSEL
Maire de La Chapelle sur Erdre
Hôtel de Ville
Château de la Gillière
Rue Olivier de Sesmaisons
44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Maire, *Cher Fabrice,*

Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

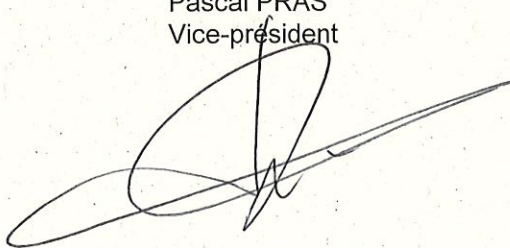
Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Très cordialement,

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Madame Véronique DUBETTIER-
GRENIER
Maire de Carquefou
Hôtel de Ville
Rue de l'Hôtel de Ville
44471 CARQUEFOU CEDEX

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Madame le Maire,

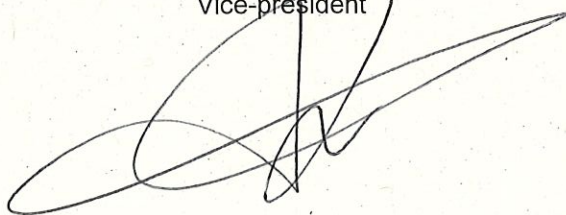
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Madame Laure BESLIER
Maire de Brains
Hôtel de Ville
2 place de la Mairie
44830 BRAINS

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Madame le Maire, *Chère Laure,*

Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

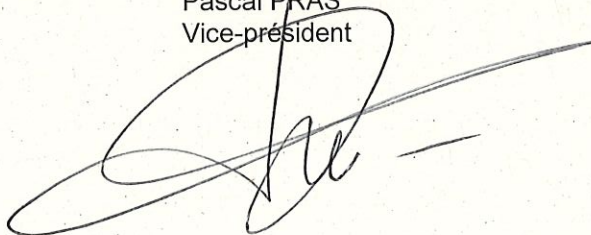
Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Très cordialement,

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Madame Sandra IMPERIALE
Maire de Bouguenais
Hôtel de Ville
1 rue de la Commune de Paris 1871
44340 BOUGUENAI

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Madame le Maire,

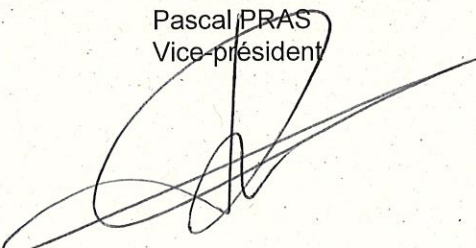
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Jacques GARREAU
Maire de Bouaye
Hôtel de Ville
12 rue de Pornic
44830 BOUAYE

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Maire, *Cher Jacques,*

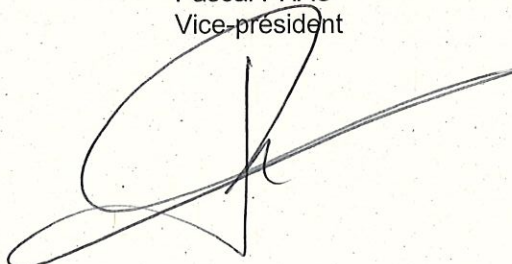
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Alain VEY
Maire de Basse-Goulaine
Hôtel de Ville
25 rue de la Razée
44115 BASSE-GOULAIN

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
notification aux personnes publiques associées
et aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Maire, *Cher Alain,*

Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

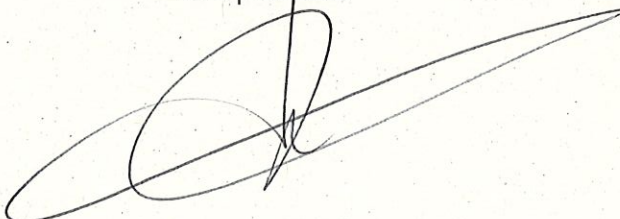
Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole. À cet effet, le dossier relatif au projet de modification est téléchargeable au lien figurant dans le courriel d'accompagnement du présent courrier.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Cordialement,

Pascal PRAS
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA